



AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2023

Est par la présente donné, par la soussignée Directrice générale de la Municipalité de la paroisse de La Doré, que le rôle triennal d'évaluation de la Municipalité de La Doré, sera, en 2023, en vigueur pour son troisième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre 10 de cette Loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
M.R.C. du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval, Québec G8H 2L8
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau municipal;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 106-97 de la MRC Domaine-du-Roy du Domaine-du-Roy et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à La Doré, ce 27^e jour de septembre 2022.

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à La Doré, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h et 16 h, ce 27 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 27 septembre 2022.

Manon Germain
Agente administrative